

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 10

Rubrik: Dans les organisations patronales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vendications, échoua devant l'intransigeance patronale. Sans doute, le conflit est-il préparé de longue date suivant les instructions de l'association des industriels en machines.

Le Grand conseil de ville de Zurich décida, sur la proposition des représentants ouvriers, de soutenir les ouvriers lock-outés par les deniers publics. Il est cependant regrettable de constater qu'une grande partie des ouvriers, si ce n'est la grande majorité, n'ont pas encore trouvé le chemin de l'organisation syndicale, alors qu'ils furent occupés même durant la crise économique. C'est avec raison que le congrès syndical de Lausanne les a rappelés au devoir de solidarité. La direction de la lutte est aux mains des métallurgistes dissidents.

Il n'est d'ailleurs pas certain que la décision du Grand conseil de ville ne s'applique en fait, les patrons aidés de leurs amis politiques mettant tout en œuvre pour la faire échouer.

Bois et bâtiment. Les ouvriers du bâtiment occupé au *port du Rhin à Bâle* sont en grève depuis la fin d'août. La firme Züblin S. A. a congédié abruptement un ouvrier syndiqué de la Fédération du bois et bâtiment, ce qui provoqua la grève immédiate de ses collègues. Il est évident que la presse bourgeoise présente cette grève comme étant le fait d'une machination des secrétaires ouvriers. Le rôle joué par la centrale des entrepreneurs en bâtiment dans chaque conflit est d'ailleurs connu; il ne peut tromper plus personne. Les ouvriers grévistes sont bien résolus à lutter jusqu'au succès de leur revendication.

Les ouvriers parqueteurs de la maison de construction *Hasler à Seebach près de Zurich* sont en grève depuis le début de juillet. La maison n'ayant pas respecté les tarifs et les conditions de travail prévus. Elle se permit de proposer aux ouvriers une diminution de 30 pour cent sur les conditions actuelles. Grâce à la belle solidarité des ouvriers, le conflit se termina par un succès complet des ouvriers. Les principaux points de l'entente qui fut signée sont les suivants:

Le contrat national des parqueteurs est appliqué sans aucune restriction. Les cinq poseurs qui avaient droit à leur paye au moment où la grève éclata, reçoivent une somme forfaitaire unique de 225 francs pour leur temps d'attente sur la paye. Les salaires seront payés hebdomadairement; tous les anciens poseurs sont réintégrés, et de nouveaux ouvriers ne peuvent être engagés qu'avec le consentement des ouvriers occupés au bâtiment.

Vêtement et cuir. La grève nationale des tailleurs sur mesure en est à sa 19^{me} semaine. S'appuyant sur la solidarité suisse et internationale, nos camarades résistent à l'entêtement patronal. Une entente est intervenue à Berne avec quelques patrons dissidents. La position des grévistes s'en trouve ainsi raffermie. Les patrons cherchent de leur côté à obtenir des briseurs de grève de l'étranger; la complaisance de certaines autorités cantonales est connue dans ce domaine spécial.

Au moment de mettre sous presse, on nous informe que la grève est terminée. Les ouvriers reprennent le travail sans obtenir d'augmentation de salaire. Des négociations seront engagées pour régler les conditions de travail en 1925. Si ces pourparlers ne donnent pas de résultats acceptables pour l'une ou l'autre des parties contractantes, le tarif de 1924 sera applicable à 1925.



Dans les organisations patronales

Union centrale des associations patronales suisses.

Nous relevons du rapport annuel pour 1923 publié par l'Union centrale des associations patronales, les renseignements suivants:

L'effectif des membres ne s'est pas modifié sensiblement. Les démarches entreprises en 1921 en vue de constituer une association de la branche alimentaire n'ont pas été reprises. Les industries horlogère et chimique ne sont encore que partiellement affiliées; la broderie et le commerce continuent à s'abstenir d'adhérer à l'Union centrale. Cette abstention suggère à l'auteur du rapport des craintes que nous jugeons puériles, quand on songe à la complaisance des autorités pour tous les désirs patronaux. Parlant de la nécessité d'une bonne organisation, il ajoute que l'intervention de toute l'industrie doit être énergique, afin d'éviter «de nouvelles restrictions des libertés essentielles pour la prospérité de l'industrie».

Le chapitre II parle de la composition et de l'activité des organes de l'association. Un autre chapitre est consacré *aux salaires*. On y soutient une fois de plus que les salaires sont «plus élevés» que le renchérissement de la vie. Celui-ci était encore à fin 1923 de 62 à 65 % par rapport à 1912/14, tandis que les salaires étaient à ce moment de 84 % au minimum à 190 % au maximum. On se garde, par contre, de donner les sources qui permirent d'en arriver à ces constatations; on se borne à dire «qu'il importe de rappeler ce fait qui n'empêche pas une certaine presse hostile de parler des salaires de famine que l'on paye en Suisse». Mais quelques pages plus loin on reconnaît que «dans l'industrie privée, ce n'est que tout à fait exceptionnellement que la baisse des salaires a été plus rapide que la baisse du coût de la vie. Ces exceptions se sont produites dans les industries qui avaient été particulièrement atteintes par la crise». C'est bien l'aveu que le 84 % cité plus haut ne joue pas tout à fait.

Une importance particulière est donnée à la statistique des salaires. Elle a été comprise par presque tous les comités centraux patronaux. Le rapport insiste pour que les associations patronales établissent des statistiques, sinon ce seront «les syndicats ouvriers ou l'Etat qui les fourniront»; or, dit ce rapport, «seule la consultation directe des patrons permet de déterminer les salaires d'une façon tout à fait sûre».

D'autres chapitres traitent du coût de la vie, la durée du travail (la lutte concernant l'article 41), la loi fédérale sur les fabriques et la statistique des fabriques. Le rapport sur les assurances sociales se borne à mentionner l'état de la question de l'assurance-veillesse-invalidité et survivants, et l'activité de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. L'assistance-chômage, la juridiction administrative et disciplinaire fédérale et les rapports avec les organisations d'employés, sont également commentés en d'autres articles.

En ce qui concerne le marché du travail, il est constaté une sensible amélioration; mais on affirme également que de nombreuses entreprises sont obligées de produire à des prix qui ne permettent pas un gain normal et qui, dans certains cas, ne couvrent même pas les frais de revient. Les difficultés des industries d'exportation sont encore toujours imputées aux «hauts salaires et aux courtes journées». Par contre, on ne souffle mot des erreurs de notre politique économique et douanière. C'est inconcevable.

La statistique sur les conflits du travail signale pour l'année 1923 14 grèves et 1 lock-out (41 et un lock-out en 1922). Le nombre des entreprises atteintes par

ces conflits a été de 119 (63 en 1922) avec 2646 ouvriers et ouvrières (4627 en 1922). Le rapport se termine par un aperçu sur l'Organisation internationale du Travail (B. I. T.) et les relations avec les associations patronales de l'étranger.



Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le rapport de gestion du Parti socialiste suisse pour 1923 paraît en une plaquette de 36 pages.

Le recul qui s'opérait dans l'effectif des membres sous la pression de la crise économique a atteint son point le plus bas en automne 1923; tout fait espérer une courbe ascendante dès ce moment. 139 sections n'ont pas répondu au questionnaire concernant le rapport général et le recensement des membres. Les 487 sections qui firent connaître leur effectif possèdent ensemble 32,878 membres, dont 1705 femmes. Elles eurent au total pour 426,939 fr. de recettes et pour 360,828 fr. de dépenses. Leur fortune était à la fin de 1923 de 181,624 francs. Il a été expédié au cours de cette année 317,292 estampilles de cotisations ordinaires, 10,530 bleues (pour chômeurs, etc.) et 3202 livrets de membre.

Le parti est représenté dans les autorités communales de la façon suivante: Conseils communaux (exécutif) 607 représentants; Conseils généraux de communes (législatif) 810; autorités scolaires 886; commissions d'impôt 693; commissions d'assistance 422; autres commissions locales ou régionales 861. Dans les parlements cantonaux le parti compte 405 représentants. Les 487 sections ayant fait connaître leur rapport sont situées dans des régions dont les électeurs inscrits sont au total de 513,508; de ce nombre 128,478 suivent le mot d'ordre du parti socialiste.

La presse socialiste compte 18 publications dont 14 journaux quotidiens, 3 journaux paraissant trois fois par semaine et une revue mensuelle en allemand (*Rote Revue*).

Le chapitre IV traite de l'activité du parti, et le chapitre X parle des relations du parti avec les organisations de l'étranger. Les comptes annuels présentent un excédent de recettes de 8000 fr.

Le comité directeur s'est réuni 30 fois et le comité central deux fois en 1923. Un seul congrès fut tenu. Les principales questions qui y furent traitées concernaient la reconstruction d'une Internationale socialiste (congrès de Hambourg), la révision de l'article 41. de la loi sur les fabriques et l'assurance-vieillesse et invalidité.

Le congrès du parti socialiste. Le congrès annuel du parti s'est tenu les 5, 6 et 7 septembre dans la maison commune du grand village coopératif de Freidorf, près Bâle. Outre les questions administratives réglementaires, le congrès s'est occupé du programme du parti, de la protection des locataires, du ravitaillement en blé, de l'assurance-vieillesse-invalidité-survivants et de la nouvelle ordonnance militaire. Un autre objet de l'ordre du jour visait la participation au Conseil fédéral, question déjà débattue dans la presse et au comité central du parti.

La tenue du congrès fut en tous points excellente. Les discussions n'avaient plus rien de cette acrimonie, de cette nervosité que l'on regrettait naguère dans de précédents congrès.

La seule note discordante fut provoquée par un délégué au sujet du conflit vaudois, à l'occasion de l'examen de la gestion. On ne voulut cependant pas trancher la question avant d'avoir tout tenté en vue d'aplanir le

différend. Souhaitons qu'il en soit bientôt ainsi. Ces conflits sont toujours regrettables.

Le nouveau programme d'action traite du développement de la démocratie, de la politique étrangère et internationale, du militarisme et de la défense nationale, de la vie économique et de la coopération, des finances et des impôts, de l'administration, de la culture et des questions scolaires, de la politique sociale, de la protection et du droit des travailleurs, de l'administration de la justice et de l'exécution des peines. Il comprend toutes les questions d'activité pratique dans la Confédération, les cantons et les communes. Il concorde remarquablement avec le programme minimum syndical. C'est une garantie d'heureuse collaboration du parti et de l'Union syndicale dans les questions économiques et politico-sociales ou même de revendications culturelles. Ce programme fut adopté par le congrès à l'unanimité, après une intéressante discussion.

Il est intéressant de noter également le changement d'attitude de la majorité du congrès au sujet de la Société des nations et du Bureau international du travail.

La question de la participation au Conseil fédéral, qui faisait prévoir d'intéressants débats, bien qu'il ne s'agisse que d'une question d'opportunité et de tactique et nullement de principe, ne fut pas abordée, le congrès, dans sa majorité, en ayant décidé ainsi, une décision ne lui paraissant pas urgente.

L'adhésion à l'Internationale socialiste n'a pas été mise à l'ordre du jour, et personne ne la réclama au congrès.

Le Parti socialiste suisse, qui fut le berceau de la Première Internationale, dont on célèbre ces jours le sixième anniversaire à Londres, reste donc dans son isolement.

Union syndicale chrétienne-nationale. Le *Gewerkschafter*, l'organe central des syndiqués chrétiens-sociaux, publie le rapport de cette organisation, dont nous relevons ce qui suit:

L'introduction donne un aperçu de la situation économique et du marché du travail; elle fait remarquer que les exportations et les importations se rapprochent de ce qu'elles étaient avant la guerre, ce qui permet de conclure qu'avec l'amélioration du marché du travail, la situation économique est également en progrès. Le coût de la vie a augmenté de 100 fr. sur l'année dernière; mais malgré cela le désintéressement pour l'organisation syndicale s'est plutôt aggravé.

L'effectif a diminué de 1445 membres sur l'année dernière; de 12,475 il a baissé à 11,030 membres. Cette diminution provient surtout des métallurgistes et des ouvriers du textile qui ont perdu ensemble 1379 membres. Les membres masculins ont diminué de 518 unités et les membres féminins de 927. Il en résulte pour l'ensemble des syndicats chrétiens-sociaux une diminution d'effectif de 11,58 %, tandis que l'effectif des fédérations de l'Union syndicale suisse n'a diminué que de 2,12 pour cent. Cette comparaison est intéressante à souligner lorsqu'on songe aux aménités dont on abreuve dans une certaine presse les malheureux syndicats de « lutte de classe ».

Les fédérations affiliées à l'Union syndicale chrétienne-nationale ont versé dans l'année de rapport pour 125,839 fr. en secours divers (contre 246,298 fr. l'année précédente); de cette somme 85,517 fr. concernaient des secours de déménagement, viatique et chômage (219,071 francs l'année dernière). Pour secours de maladie et de décès 8154 fr. (2176), pour grèves et repréailles 21,600 francs (19,215), pour secours de protection juridique et divers 10,568 fr. (5837).

La fortune totale de toutes les fédérations affiliées atteignait à la fin de l'année 357,245 francs.